



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 22 mars 2022 à 19h00 se déroulant au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Sont aussi présent:

Monsieur Christian Michel, directeur général.
Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

100 Administration générale

- 1.1 Les Élus municipaux québécois solidaire pour le peuple Ukrainien
- 1.2 Blue Sea en fête 2022 – Budget révisé
- 1.3 Coopération intermunicipale – Entretien des sentiers pédestres
- 1.4 PERO - Entente entretien sentier Blue Sea
- 1.5 Demande d'aide financière Gare Gourmande – FRR volet 2

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2022-03-070

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 22 mars 2022 soit ouverte à 18h36 devant aucun contribuable.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-03-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 22 mars 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2022-03-072

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

- CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;
- CONSIDÉRANT QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre Nations;
- CONSIDÉRANT QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;
- CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;
- CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;
- CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge Canadienne;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-03-073

BLUE SEA EN FÊTE – BUDGET RÉVISÉ

- CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans, Blue Sea en fête a dû être annulé en raison des mesures sanitaires en vigueur entourant la pandémie;
- CONSIDÉRANT QUE l'édition 2020 se voulait le 10^{ième} anniversaire de ce festival très prisé des participants et qu'il était prévu d'avoir comme invité de marque Irvin Blais;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà payé un dépôt de 8623\$, soit 50%, pour le cachet de l'artiste qui proposait un spectacle au montant de 15 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE après 2 ans, le cachet de l'Artiste s'est vu révisé à la hausse, mais que le responsable de la municipalité a réussi à négocier cette augmentation à la baisse et que l'offre finale pour un spectacle le 2 juillet 2022 sera seulement indexée de 1 500\$ pour le transport des musiciens, soit 16 500\$, montant qui sera ajusté en fonction du dépôt de 8 623\$ déjà déboursé;
- CONSIDÉRANT QUE suite aux allègements des mesures sanitaires, tous les festivals auront lieu en même temps, et la disponibilité de tout ce qui est requis pour ce genre d'organisation sera impactée et soumise à une augmentation des coûts pour l'obtenir;
- CONSIDÉRANT QUE la location de chapiteau suffisamment grand pour l'événement s'avère plus difficile et que l'on doit considérer aller en louer un aussi loin que Montréal, ce qui augmentera le budget alloué pour le chapiteau à 16 980\$ plus taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE les équipements requis par l'artiste pour le son s'élèvent à 7 020\$ plus taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE les prévisions concernant les dépenses pour le festival s'élèvent au total à 65 750\$;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'organisation de Blue Sea en fête 2022 et accepte le budget proposé;
- QUE le Conseil autorise la réservation et la location du chapiteau au montant de 16 980\$ plus taxes applicables et autorise le dépôt de 50% requis pour la réservation;
- QUE le Conseil accepte le cachet révisé de l'artiste à 16 500\$;
- QUE toute différence entre les revenus et les dépenses où les dépenses dépassent les revenus, soit puisés à même le surplus accumulé affecté au 100^{ième} anniversaire et si nécessaire à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-03-074

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Denholm, Blue-Sea, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous et Montcerf-Lytton désirent présenter un projet d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le projet se déroulera sur deux ans, soit pendant l'exercice 2022-2023 et l'exercice 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- 1- Le conseil de la municipalité de Blue Sea s'engage à participer au projet **d'entretien de sentiers pédestres** et à assumer une partie des coûts;
- 2- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- 3- Le conseil nomme la **Municipalité de Denholm** organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2022-03-075

PERO – ENTENTE ENTRETIEN DE SENTIERS BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du PERO l'offre de service pour l'entretien des sentiers pédestres au Mont Morissette pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'offre consiste en 3 passages lors de la saison, à savoir 1 fois au printemps, une fois au milieu de l'été et une dernière fois à l'automne pour faire les travaux suivants :

- 1- Débroussaillage
- 2- Abattage préventif et Débitage d'arbre dangereux
- 3- Correction à la signalisation et
- 4- Entretien léger des infrastructures

CONSIDÉRANT QUE le montant à déboursier en contrepartie de ces travaux est de 10 200\$, montant pouvant être réduit advenant l'obtention d'une aide financière dans le volet 4 du FRR;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dans la résolution 2022-03-074, adoptait de se joindre à la demande d'aide financière dans le volet 4 du FRR avec les municipalités de Denholm, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse de la Gatineau, Grands-Remous et Montcerf-Lytton;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix unanimement résolu :
- QUE le Conseil informe le PERO que la municipalité de Blue Sea souhaite participer et se prévaloir de l'entente avec le PERO pour l'entretien des sentiers pédestres seulement si et lorsque l'aide financière sera confirmée;
- QUE lorsque l'aide financière sera confirmée, le Conseil autorise la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente déposée pour l'entretien des sentiers pédestres 2022 ainsi que toute documentation à cet effet, le cas échéant;
- QU' advenant l'aide financière confirmée, les fonds pour l'entente soient puisés à même le budget d'entretien prévu pour le Mont Morissette.

ADOPTÉE

2022-03-076

FRR VOLET 2 PROJETS STRUCTURANTS – GARE GOURMANDE

- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants, il est possible de déposer, jusqu'au 25 mars 2022, une demande d'aide financière dans le programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2 Projets structurants, dont les fonds attribués sont issus d'une entente entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et le MAMH;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande pour l'aménagement et l'amélioration du stationnement de l'ancienne gare de Blue Sea faisant partie de la Véloroute des draveurs dans la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les priorités d'interventions de la MRCVG Thème #1 : Soutenir financièrement le développement et l'aménagement de la Véloroute;
- CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet d'aménagement de la Gare gourmande s'élève à 23 765\$ et qu'en fonction du calcul du programme FRR volet 2, la contribution de la municipalité serait de 20% représentant un montant de 4 753\$;
- CONSIDÉRANT le montage financier présenté au conseil lors de la séance du 22 mars 2022;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Christian Michel à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds Régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour le projet de la gare gourmande;
- QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Christian Michel à signer toute documentation advenant une réponse positive concernant l'aide financière demandée, soit le protocole d'entente et le bilan final une fois les travaux réalisés;
- QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts d'aménagement tel que décrit dans le préambule.

ADOPTÉE

Période de questions : aucune

2022-03-077
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 22 mars 2022 soit close à 19h10.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2022.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier